



MAIRIE DE VENSAC

Plage, forêt, marais, vigne et patrimoine

LE BIGANON VENSACAIS

Informations municipales de juillet à décembre 2023

LE MOT DU MAIRE

Aujourd'hui le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est en révision pour les 14 communes de notre communauté de communes Médoc Atlantique. Il s'agit d'un « super » PLU qui a été long à élaborer au vu des nouvelles lois, notamment la loi Littoral qui a vu se durcir son application par les services de l'Etat. Le SCoT a été arrêté en décembre dernier et l'enquête publique s'est terminée le 16 mai 2023. En principe, il devrait être approuvé le 27 juillet 2023.

Du SCoT découle le PLU de notre commune, avec une diminution drastique des surfaces constructibles ainsi que l'application des zones humides au titre de la loi Littoral qui grève des terrains, même en plein bourg.

Certains qui viennent de construire, par exemple à Vensac Océan II, souhaitent qu'il n'y ait plus du tout de terrains constructibles sur Vensac. Ce n'est bien sûr pas le cas de gens originaires de la commune qui ont des terrains constructibles et désirent les vendre...

Je rappelle qu'en 2001, une des premières actions de la nouvelle municipalité a été de confier au Conservatoire du Littoral la partie dunaire et la forêt attenante (au total environ 480 ha) afin qu'elles soient protégées à jamais de l'urbanisation et que la nature y conserve ses droits. Certains se proclament « préoccupés par la nature » alors qu'eux-mêmes ont aménagé et/ou acheté et/ou vendu des habitations édifiées sur des terrains défrichés : n'y aurait-il pas là quelque hypocrisie ? Le Conseil municipal est attentif à la nature et s'attache à la préserver.

Pendant, il convient de continuer à se développer, de façon raisonnée, pour faire face aux demandes. Un exemple : l'usine d'élevage de saumons du Verdon-sur-Mer, si elle se réalise, pourrait apporter une population active (250 emplois en 2027) et des familles qu'il faudra loger toute l'année.

En attendant, le Conseil municipal investit pour l'avenir, avec sans doute à l'automne le début des travaux des nouveaux bâtiments entre la mairie et la rue du Moulin.

Un grand merci aux commerçants qui donnent vie à notre commune, pour le plus grand plaisir des Vensacais, des résidents secondaires et des vacanciers. Bienvenue au Café des Étoffes ! Félicitations et reconnaissance au Comité des fêtes, au Petit Pinceau, au Plaisir de Peindre, à VLC (Vensac Loisirs Culture) et à Vensac Détente pour les activités et animations qu'ils proposent tout au long de l'année. Et un retentissant bravo à la talentueuse équipe des Mounaqueurs qui nous plonge pour quelques mois dans *Le Monde imaginaire de Vensac*.



Bel été à tous et rendez-vous en particulier aux 7 marchés nocturnes du jeudi, entre le 13 juillet et le 24 août !



Jean-Luc PIQUEMAL

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni les 22 février, 14 mars, 25 mars et 22 mai 2023.

Le tableau récapitulatif des décisions prises est publié dans les cinq jours qui suivent la réunion mais le procès-verbal intégral n'est rendu public qu'après son adoption lors de la séance suivante. Ces procès-verbaux intégraux sont ensuite à votre disposition à la mairie, sur l'écran tactile, ainsi que sur le site Internet www.vensac-medoc.com

N'hésitez pas à consulter ces documents pour être bien informés.

TRAVAUX DU CENTRE-BOURG

Courant septembre, il sera procédé à la démolition de l'ancienne salle des fêtes occupée par les Mounaqueurs, de la salle consacrée aux associations de peinture et des anciens ateliers municipaux. Les Mounaqueurs s'installeront dans le local déjà aménagé à leur intention derrière la mairie.

La construction des nouveaux bâtiments sera entreprise dans la foulée, une fois l'appel d'offres pourvu. Durant le chantier, les associations de peinture bénéficieront des espaces disponibles dans l'enceinte de la salle des fêtes.

BILAN SUR LA MAISON DE LA CHASSE

Début novembre 2022 l'ACCA de Vensac a reçu des mains de la municipalité les clés de la Maison de la chasse située route des Tuilières. Ce lieu sert de point de départ des battues, accueille les réunions des chasseurs et la vente des cartes annuelles de chasse. Faisans et perdreaux y sont acheminés et stockés avant les lâchers dans la nature.

Après quatre mois d'utilisation de novembre à février, les trois équipes de chasseurs déclarent unanimement apprécier le côté très fonctionnel des installations et la convivialité des lieux pour l'organisation de repas, que ce soit dans la salle à manger ou dehors quand le temps le permet. Une bonne entente règne entre les trois équipes qui se relaient dans cet espace qui leur est réservé et s'occupent de la propreté des locaux et du conteneur.

La salle de dépeçage réalisée correspond parfaitement aux attentes des chasseurs et sa grande hauteur sous palan permet de traiter en particulier les cerfs.

Quant au conteneur frigorifique placé à l'extérieur, il représente un énorme progrès par rapport à la situation sanitaire antérieure puisqu'il permet aux ACCA de 10 communes d'y déposer leurs déchets de venaison en transit pour l'équarrissage. Chaque ACCA paie à l'ACCA de Vensac sa quote-part des factures établies par l'équarrisseur.

Ce conteneur frigorifique permet également de recevoir les dépouilles de poissons et dauphins échoués sur la plage et ramassés par les services municipaux.

La Maison de la chasse reprendra ses activités en septembre.



LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL A DONNÉ RAISON À LA COMMUNE

Comme en première instance, la Cour administrative d'appel a statué en tous points en faveur de la commune concernant les deux permis de construire attaqués pour les deux terrains situés à l'ouest de Vensac Océan I, entre le lotissement et la route qui mène à Montalivet.

Cette affaire n'a servi qu'à retarder les constructions et a coûté de l'argent au plaignant qui a dû dédommager la commune à deux reprises.

Élément très positif de ce jugement, la Cour administrative d'appel a écrit que Vensac Océan était assimilé à un village, ce qui au sens de la Loi Littoral s'avère capital.

DEBROUSSAILLEMENT

Les incendies de l'été dernier ont rappelé à tout le monde l'importance du débroussaillage et son caractère obligatoire. Deux cas de figure :

- en zone naturelle, chaque maison doit avoir autour d'elle une zone débroussaillée de 50 mètres. Le propriétaire de ladite construction est tenu d'assurer tous les ans le débroussaillage, y compris sur fond voisin (c'est-à-dire sur les terrains mitoyens du sien).
- en zone constructible (U), l'obligation d'entretien incombe au propriétaire du terrain.

Toute la documentation explicative se trouve sur le site Internet www.dfci-aquitaine.fr ou en mairie.

En cas de sinistre, à défaut de débroussaillage, les assurances peuvent ne pas prendre en charge les dégâts.

RAPPEL CONCERNANT LES CLÔTURES

La pose de clôture sur le domaine public et entre voisins est réglementée par le PLU. Sont notamment interdits tous les panneaux en bois ou autres préfabriqués, les toiles sur les clôtures, etc.

Merci de consulter le règlement du PLU sur le site Internet www.vensac-medoc.com ou en mairie afin d'éviter des démolitions coûteuses.

FÊTE DU VILLAGE

Depuis l'année dernière, suite à la défection répétée des manèges (sans forcément prévenir), le Comité des fêtes, en accord avec la municipalité, a décidé d'organiser des activités gratuites pour les enfants. Des jeux gonflables et autres animations ont été mis au programme, réglés par le Comité des fêtes qui est subventionné par la commune.

Outre la gratuité pour les enfants (et ils étaient nombreux le 6 mai) et la distribution de lots, cela permet aussi la disponibilité du parking, notamment pour les repas organisés durant la fête.

SMICOTOM : BAC JAUNE

Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages et papiers se trient. Vous devez donc déposer dans votre bac jaune :

- tous les papiers,
- tous les emballages en carton et les briques alimentaires,
- tous les emballages en métal (boîtes de conserve, bidon en métal, plaquettes de médicaments, couvercles métalliques, papiers en aluminium et même capsules de café),
- tous les emballages en plastique (bouteilles, flacons, barquettes y compris en polystyrène, pots de yaourts, films en plastique, gourdes de compote, tubes de dentifrice).

Inutile de laver les emballages : il suffit de bien les vider.

Papiers et emballages doivent être mis dans le bac jaune en vrac (sans sac), séparés les uns des autres (non emboîtés). Compactez les déchets afin d'optimiser le volume du bac.

Si votre bac s'avère trop petit, demandez-en un plus grand au SMICOTOM au 05 56 73 27 40 ou via l'application [Smicotom - L'info déchets > Démarches](#).

ATELIERS GRATUITS POUR LES SENIORS

Rester en bonne forme le plus longtemps possible et surtout chez soi, voilà un objectif louable mais comment l'atteindre ? Certains d'entre vous ont peut-être entendu parler et/ou ont déjà bénéficié des services de l'Association Santé, Éducation et Prévention sur les Territoires (ASEPT). Celle-ci, financée par vos caisses de retraite, s'est vu confier la mission d'élaborer et de vous proposer, à l'initiative de la Mairie et en lien avec l'AAPAM, des **activités gratuites si vous avez plus de 55 ans**.

Une conférence-débat intitulée *Votre santé a de l'avenir* aura lieu **vendredi 13 octobre 2023 à la salle des fêtes, à 14h30 (durée : 1h30)**, pour une présentation de l'ASEPT et de ses ateliers animés par des professionnels de la santé.

Le premier rendez-vous, **mercredi 8 novembre 2023, de 14h30 à 16h, à la mairie, sera un jeu d'évasion : ESCAPE GAME**. Ce jeu participatif vous proposera de résoudre une énigme. Ensemble, vous voyagerez dans le temps, enquêterez et découvrirez les secrets d'un bon sommeil.

Un atelier **FORM'BIEN-ÊTRE** - 7 séances de 1h30 pour redécouvrir le plaisir de sentir votre corps (respiration, gestion du stress, postures...) - devrait être programmé début 2024.

Vous pourrez choisir de participer par la suite aux activités suivantes :

- **MÉMOIRE PEP'S EUREKA** - 10 séances de 2 heures en vue de stimuler votre mémoire et votre concentration par des exercices ludiques et conviviaux.
- **NUTRIV'ACTIV** - 6 séances de 2 heures afin d'approfondir vos connaissances sur la nutrition et trouver un équilibre avec l'activité physique.
- **FORM'ÉQUILIBRE** - 12 séances de 1h30 pour améliorer votre équilibre et apprendre à vous relever en cas de chute.
- **YOGA DU RIRE** - 8 séances de 1h15 autour du rire comme outil moteur de l'amélioration de votre santé.
- **NUMÉRIQUE INITIATION** - 6 séances de 2 heures pour faire vos premiers pas sur la tablette, communiquer autrement avec vos proches et effectuer des démarches administratives.
- **NUMÉRIQUE PERFECTIONNEMENT** - 6 séances de 2 heures afin de maîtriser la messagerie, optimiser le classement de documents, communiquer par vidéo et être sensibilisés aux risques d'Internet.

Pour toute information et inscription, adressez-vous à **Véronique KAHN au 06 32 82 69 69**.



UN NOUVEAU LIEU D'ARTISANAT ET DE CONVIVIALITÉ : LE CAFÉ DES ÉTOFFES

Marie-Charlotte CELADOR vous accueille au Café des Étoffes, à l'angle de la place de l'Eglise et de la Grande Rue, **6 jours sur 7, de 9h à 19h (fermeture le mercredi)**.

Au sein de son **atelier de tapisserie d'ameublement**, elle rénove des fauteuils, réalise des têtes de lit, des rideaux, des coussins et autres.

Si vous voulez **apprendre à créer un abat-jour ou à recouvrir une chaise**, inscrivez-vous au 06 15 32 25 08 pour un atelier d'un après-midi (4 personnes maximum par séance).

Marie-Charlotte CELADOR fabrique et vend également des **chiliennes**, transats en bois et tissu.

Envie d'un moment de détente, de convivialité et de gourmandise ? **Le Café des Étoffes** vous propose **boissons chaudes et fraîches, accompagnées d'une tarte ou d'un cookie, d'une glace, etc. (produits locaux)**. En fonction de la demande, une offre de petite restauration sera éventuellement envisagée.



AIRE DE CAMPING-CARS

Depuis février 2023, une nouveauté fort utile sur la route de la Canillouse, à proximité des lotissements Vensac Océan : l'Aire des Dunes ouverte toute l'année ! Sur un terrain boisé appartenant à la commune et loué à Mme et M. MESTREAU (tél. 06 64 19 82 56 et 06 63 88 73 02), 49 emplacements accueillent des camping-cars.

Les tarifs (haute et basse saisons), dégressifs en fonction du nombre de nuitées, incluent la taxe de séjour. Un automate d'accueil et de paiement par carte bancaire fonctionne 24h/24.

Les services suivants sont inclus dans le prix du stationnement :

- vidange,
- eaux grises,
- eaux noires,
- eau potable,
- électricité.

La commune a favorisé cette création pour lutter contre le stationnement sauvage des camping-cars le long de la plage et éviter ainsi bon nombre de nuisances, en particulier au détriment de l'environnement.

LETTRE À UN AMI

Dans le village, au gré de ses pérégrinations, pour faire du vélo, pour promener son petit chien (à moins que ce ne soit le petit chien qui le promène ?) ou pour faire des courses chez Virginie, nous pouvions croiser Christian quotidiennement.

Christian, c'était d'abord une silhouette, grande, droite et pleine de classe - so british, surtout avec son parapluie - puis ensuite un regard clair perçant mais toujours bienveillant et, enfin, un sourire franc qui invitait au partage.

Comme son allure, son discours était calme, modéré et pondéré, économe de mots mais aussi d'idées. Si le sujet l'intéressait - et beaucoup de sujets l'intéressaient - il se lançait facilement dans de longs échanges, oubliant l'heure, rappelé parfois à l'ordre par le petit chien impatient qui aboyait et lui signifiait qui était le maître, ou se souvenant que Monique attendait les courses pour préparer le repas de midi.

Dans ses échanges même furtifs, s'il vous voyait dans l'embarras, confronté à un problème, sans mot dire, il revenait ensuite rapidement vers vous avec une solution, une pièce fabriquée, ou un outil inventé pour vous simplifier la vie.

Toujours au service de ses proches et de la collectivité, il savait se montrer disponible et partager son savoir-faire. Quand chaque jour la cloche de l'école sonne, pensez à lui et admirez son art !

Sollicité par beaucoup d'associations, il a participé tout particulièrement aux Mounaques, dès la première heure en 2001. Il a œuvré dans les petites et les grandes réalisations où son savoir était irremplaçable. La Tour Eiffel près de la salle des fêtes en témoigne encore.

En dehors de son incontestable savoir-faire, nous aimions l'homme, sa bienveillance, sa bonté, sa disponibilité, sa tolérance, sa discrétion, sa modération, sa classe qui rayonnaient sans mesure sur ceux qui voulaient en profiter.

**Faire n'étant que le reflet de qui nous sommes, merci Christian de tout ce que tu as fait.
Christian, merci de ce que tu étais et resteras toujours pour nous.**

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Ana, fille de Julie GESTRAUD et Christopher RENIER, le 14 décembre 2022 à Lesparre.
Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue à Ana et félicite les parents.

MARIAGES

Laure BOSCAÏNI et Fabrice PICARD le 8 avril 2023
Clémence CASTETS et Guillaume CANTELOUP le 15 avril 2023
Le Conseil Municipal présente ses vœux de bonheur aux mariés.

DÉCÈS

Paulette DUFORT, née LABARSOUQUE, le 25 février 2023 à Soulac-sur-Mer, à l'âge de 92 ans
Anne-Marie ROIG le 26 février 2023 à Bruges, à l'âge de 70 ans
André RIVIÈRE le 27 février 2023 à Soulac-sur-Mer, à l'âge de 97 ans
Pétronille DÉJEANS, veuve CROSSOIR, le 4 avril 2023 à Lesparre, à l'âge de 96 ans
Christian OSTINS le 5 avril 2023 à Vensac, à l'âge de 84 ans
Gaston FRÈRE le 22 avril 2023 à Soulac-sur-Mer, à l'âge de 91 ans
Guy ADÉMA le 28 avril 2023 à Vensac, à l'âge de 89 ans
Eliane DESPLANQUES le 20 mai 2023 à Aramitz, à l'âge de 76 ans
Christian MÈGE le 3 juin 2023 à Saint Vivien, à l'âge de 80 ans
Jean DUFORT le 8 juin 2023 à Soulac-sur-Mer, à l'âge de 95 ans
Said dit Lucien LAMARI le 10 juin 2023 à Vensac, à l'âge de 83 ans.
Le Conseil Municipal présente ses condoléances aux familles des défunts.

ÉVÉNEMENTS DE JUILLET À DÉCEMBRE 2023 (calendrier prévisionnel)

- 1 & 2 juillet Vide-grenier et exposition organisés par Au Plaisir de Peindre à la salle des fêtes
- 08 juillet Repas dansant (soirée disco) organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes
- 13 juillet Marché nocturne organisé par la Mairie
- 20 juillet Marché nocturne organisé par la Mairie
- 27 juillet Marché nocturne organisé par la Mairie
- 28 juillet Karaoké organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes
- 03 août Marché nocturne organisé par la Mairie
- 10 août Marché nocturne organisé par la Mairie
- 17 août Marché nocturne organisé par la Mairie
- 18 août Karaoké organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes
- 24 août Marché nocturne organisé par la Mairie
- 26, 27 août Vide-ardoire et grenier organisé par Le Petit Pinceau à la salle des fêtes
- 08 sept. 21h - Retransmission Coupe du Monde de Rugby organisée par le Comité des fêtes à la salle des fêtes
- 9 & 10 sept. Vide-grenier et exposition organisés par Au Plaisir de Peindre à la salle des fêtes
- 14 sept. 21h - Retransmission Coupe du Monde de Rugby organisée par le Comité des fêtes à la salle des fêtes
- 15 sept. Loto organisé par Le Petit Pinceau à la salle des fêtes
- 21 sept. 21h - Retransmission Coupe du Monde de Rugby organisée par le Comité des fêtes à la salle des fêtes
- 23 sept. Pièce de théâtre par Les Drôles de Gaillanais à la salle des fêtes
- 24 sept. Thé dansant organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes
- 06 octobre 21h - Retransmission Coupe du Monde de Rugby organisée par le Comité des fêtes à la salle des fêtes
- 13 octobre 14h30 à 16h Conférence-débat organisée par la mairie à la salle des fêtes pour les plus de 55 ans sur le thème *Votre santé a de l'avenir* : présentation de l'ASEPT et de ses ateliers
- 14 octobre Soirée bandas organisée par le Comité des fêtes à la salle des fêtes
- 15 octobre 21h - Retransmission Coupe du Monde de Rugby organisée par le Comité des fêtes à la salle des fêtes
- 20 octobre 21h - Retransmission Coupe du Monde de Rugby organisée par le Comité des fêtes à la salle des fêtes
- 21 & 22 oct. Bourse aux jouets organisée par Le Petit Pinceau à la salle des fêtes
- 28 octobre 21h - Retransmission Coupe du Monde de Rugby organisée par le Comité des fêtes à la salle des fêtes
- 29 octobre Thé dansant organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes
- 03 nov. Loto organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes
- 18, 19 nov. Marché de Noël et vide-grenier organisés par Le Petit Pinceau à la salle des fêtes
- 26 nov. Thé dansant organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes
- 08 déc. Loto organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes, à 20h30
- 17 déc. Noël des enfants organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes
- 31 déc. Réveillon de la Saint Sylvestre organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes



VIE ASSOCIATIVE

ACCA Gilles LABOY – tél. 06 81 00 35 24

ATT (pêche en mer)

Patrick SOURDOULAUD – tél. 07 83 15 25 76

Au Plaisir de Peindre

Josiane CAHIER – tél. 06 03 29 94 55 – cahier.josiane@orange.fr

Comité des fêtes Jean DESPLANQUES – tél. 06 85 53 58 67 – cdf-vensac@orange.fr

Le Petit Pinceau Nicole MESURET – tél. 05 56 09 60 25 & 06 79 24 32 03 – mesuret.yves@orange.fr

Union Nationale des Combattants (UNC)

Alain CASTANET – tél. 06 09 65 03 93

Vensac Détente Danielle ROBIN – tél. 06 74 69 62 88 – danielleribera-robin@orange.fr

Pilates, stretching, gym douce, yoga (dynamique et doux) et circuit training adolescents,

Vensac Loisirs Culture (VLC)

Myriam DOLBEAU – tél. 06 47 41 13 02 – daphne.kpodo@orange.fr



SERVICES

MAIRIE Tél. 05 56 09 44 04 mairiedevensac@vensac-medoc.com www.vensac-medoc.com
Ouvverte lundi, mardi, jeudi 9h à 13h et 14h à 17h ; mercredi et vendredi 9h à 13h ; samedi 9h à 12h

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél. 05 56 09 46 69

Ouvverte du lundi au vendredi 9h à 12h

ÉCOLE MATERNELLE

Tél. 05 56 09 55 18

MÉDECIN - Sarah IUNG TOUZARD - rendez-vous au 05 56 41 33 16

INFIRMIÈRES - soins à domicile et cabinet - rendez-vous au 05 56 59 22 78

PSYCHOLOGUE CLINICIEN (enfants et adultes) - Charles DELORD - rendez-vous au 06 13 64 64 71

PÉDICURE-PODOLOGUE - Coraline BELLET-BOSSE - rendez-vous au 05 64 55 00 94

HYPNOLOGUE - Guénola QUILLET - rendez-vous au 06 70 87 91 06

M.A.M. LES P'TITS PIRATES (Maison d'Assistantes Maternelles) - Tél. 06 42 71 10 20 et 06 29 20 63 86

Enfants de 2,5 mois à 6 ans - Ouvverte du lundi au vendredi 7h30 à 17h30

CABINET VÉTÉRINAIRE «Dune et Océan» - Tél. 05 56 59 00 15 - Urgences 24 heures /24 au 06 19 63 22 24

DÉCHÈTERIE

Tél. 05 56 73 99 98

Ouvverte du mardi au samedi 8h30 à 12h et 14h à 17h20

Pass'Déchèteries obligatoire

SMICOTOM Tél. 05 56 73 27 40 - www.smicotom.fr

Collecte **hors Vensac Océan** mercredi après-midi bac gris/vert chaque semaine & bac jaune **semaines impaires**

Collecte **Vensac Océan chaque semaine** : bac gris/vert jeudi matin & bac jaune vendredi matin

SUPÉRETTE VIVAL

Tél. 05 57 75 04 85

Ouvverte tous les jours 8h à 12h30 et 15h à 19h - dimanches et jours fériés 8h à 12h30

Point Mondial Relay - Service café/thé sur place ou à emporter.

SALLE DE SPORT / NR FITNESS CLUB 7 jours / 7 - Nicolas RADOVIC – Tél. 06 25 55 61 36